



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunesse et sports : services extérieurs

Question écrite n° 26910

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les nominations aux emplois supérieurs de la fonction publique. Il lui demande le nombre de directeurs départementaux de la jeunesse et des sports nommés depuis sa prise de fonction et la proportion de femmes nommées.

Texte de la réponse

La question de la représentation nécessairement croissante des femmes dans la vie publique française, qu'il s'agisse de fonctions électives ou de postes dans la haute administration, revêt une importance particulière pour le Gouvernement. La réforme devant inscrire dans la Constitution l'objectif de la parité entre les femmes et les hommes constitue, à cet égard, une première initiative fondamentale. La mise en oeuvre de la parité dans la vie politique doit cependant s'accompagner d'une action résolue tendant à une plus grande égalité des hommes et des femmes dans tous les aspects de la vie publique, de la vie professionnelle et de la vie sociale. Au sein de la fonction publique, divers obstacles et blocages de toute nature s'opposent encore à un accès égal des femmes et des hommes à tous les corps et cadres d'emploi de toutes les administrations et à tous les niveaux hiérarchiques. Dès lors, malgré la volonté de Mme la ministre de faciliter l'accès des femmes aux emplois de direction, le corps des inspecteurs principaux de la jeunesse, des sports et des loisirs et des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs qui fournit l'essentiel des emplois de directeurs départementaux et de directeurs régionaux adjoints est essentiellement masculin. Lors de sa prise de fonction, Mme la ministre de la jeunesse et des sports a nommé vingt-quatre nouveaux directeurs départementaux ou directeurs régionaux adjoints dont trois femmes. La faible part faite aux femmes tient à plusieurs raisons : d'une part, au mode de recrutement principal que sont les concours d'inspecteur principal de la jeunesse, des sports et des loisirs et d'inspecteur de la jeunesse, des sports et des loisirs auxquels environ un tiers de femmes a été reçu ces dernières années. D'autre part, lorsqu'un poste de directeur régional adjoint ou de directeur départemental est à pourvoir, très peu de femmes se portent candidates. Ce qui s'explique, comme le souligne le rapport établi par Mme Anne-Marie Colmou, portant sur l'encadrement supérieur dans la fonction publique, par la mobilité qui accompagne ces promotions et les difficultés consécutives des femmes à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. Il est par conséquent nécessaire d'exercer une poussée volontariste pour favoriser l'engagement des femmes. L'Etat doit particulièrement donner l'exemple, en fournissant tous les efforts nécessaires pour une réelle égalité de carrière entre les hommes et les femmes. De nombreuses mesures, déjà prises ou en cours de réalisation, contribuent d'ores et déjà à cet objectif. Des efforts supplémentaires sont néanmoins indispensables.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26910

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1531

Réponse publiée le : 17 mai 1999, page 3009